



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Dossier de candidature au B.P.J.E.P.S.

SPECIALITE : LOISIRS TOUS PUBLICS
CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche
LIEU DE FORMATION : BETHUNOIS

Le dossier **COMPLET** doit être parvenu au plus tard
le 27 sept 2024 (Sélection 1) ou le 28 oct. 2024 (sélection 2)
(cachet de la poste ou accusé réception mail faisant foi)

à l'adresse suivante :

CPIE Val d'Authie
25, Rue VERMAELEN
62 390 Auxi-le-Château
OU

cfme@cpie-authie.org et benjamin.brunel@cpie-authie.org

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(MERCİ DE BIEN VOULOIR ECRİRE LISİBLEMENT)

Madame

Monsieur

**Photo
d'identité à
coller ici**

Nom : Epouse :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... A : Dépt : |_|_|_|

N° Sécurité Sociale :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

CADRE RESERVE AU CPIE

Dossier arrivé en date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Dossier complet en date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Dossier incomplet ou hors délais, rejeté et retourné en date du : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Situation familiale : Célibataire Marié(e)
 Autre (à préciser)

Nombre d'enfants à charge :

Titulaire du permis oui non en cours

RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé) : oui non

RSA oui non

Diplôme scolaire le plus élevé :

Dernière classe fréquentée :

Date de sortie du système scolaire :

Diplôme(s) Jeunesse et Sports obtenu(s) :

Autres formations suivies :

Si vous êtes en recherche d'emploi

Inscrit au pôle emploi Non inscrit au pôle emploi En cours d'inscription

Si inscrit n° identifiant (6 chiffres et 1 lettre) :

Percevez-vous une indemnité pôle emploi

Oui Non

Demande en cours

Si oui jusque quelle date ?

.....

Si vous êtes salarié(e)

Emploi occupé :

Statut dans la structure :

Date d'entrée dans la structure :

Type de contrat et nombre d'heures :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone fixe :

E-mail :

Type de structure

Collectivité Etablissement public Association Autre (préciser) :

PIECES OBLIGATOIRES
A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU PRESENT DOSSIER :

- Un CV
- Une lettre de motivation à entrer en BPJEPS LTP
- Photo d'identité récente à coller à l'emplacement prévu au recto
- Photocopie de votre attestation de sécurité sociale sur laquelle figure votre numéro SECU
- Une avis de situation du Pôle Emploi (à télécharger sur votre espace pôle emploi)
- Photocopie lisible (recto – verso) de la Carte Nationale d'Identité (en cours de validité) **ou** du Passeport (en cours de validité) **ou** du livret de famille, **ou** extrait d'acte de naissance
- Photocopie de l'attestation de recensement (pour les français de moins de 25 ans) **ou** Photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les français de moins de 25 ans)
- Justificatif d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil **ou copie d'un diplôme admis en équivalence (voir liste ci-après)**
- Photocopie de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) **ou** photocopie de l'attestation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) **ou** PSE1 valide, **ou** PSE2 valide **ou** AFGSU 1 ou 2 valide **ou** SST valide (moins de 2 ans). **(Attention : l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de la journée de préparation à la défense n'est pas une pièce valide pour l'inscription)**
- Photocopie du ou des diplômes scolaire, universitaire ou Jeunesse et Sports permettant, le cas échéant, l'acquisition d'une ou plusieurs Unités Capitalisables par équivalence*
*** Pour connaître la liste du ou des diplôme(s) permettant l'acquisition d'UC par équivalence, voir document ci-après**
- Photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé obtenu (le cas échéant) : (BEPC, BEP, CAP, Baccalauréat ou DAEU, BTS, DEUG, DEUST, DUT, Licence, Maîtrise)
- Photocopie du diplôme Jeunesse et Sports le plus élevé obtenu (le cas échéant) : (BAFA, BAFA, BAPAAT, BEATEP, BEES 1^{er} degré, BEES 2^{ème} degré, BPJEPS)
- Photocopie de ou des attestation(s) de validation d'unités capitalisables acquises dans le cadre de la Validation d'Acquis d'Expériences (V.A.E.) (le cas échéant)

ATTENTION !!

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera systématiquement rejeté sans être traité.

Toute fraude fait encourir à son acteur les peines prévues aux articles L 313.1, L 313.3, L 433.19, L 441.1, L 441.2 et L 441.7 du code pénal

ANNEXE V

MODIFIÉE PAR ARRÊTÉS DU 13 SEPTEMBRE 2018 (J.O.R.F DU 22 SEPTEMBRE 2018) ET DU 15 JUILLET 2019 (J.O.R.F DU 24 JUILLET 2019)

DISPENSES ET EQUIVALENCES

1/ Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

2/ Equivalences d'unités capitalisables (UC)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » suivantes :

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
BEATEP* spécialité « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » + BAFD*	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD	X	X	X	X
BPJEPS* spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs »			X	
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif »				X

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne				X
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X
UC5 et UC9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X

Diplôme non professionnel	UC1	UC2	UC3 mention loisirs tous publics	UC4 mention loisirs tous publics
BAFD* avec une expérience de direction de 28 jours minimum consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil de mineurs déclaré tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles, dans les 5 ans qui précèdent la demande d'équivalence.			X	

*BEATEP : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

*BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

*BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Les titulaires d'un baccalauréat professionnel et/ou d'un brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt obtiennent de droit les unités capitalisables suivantes :

- UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Modalités pour les personnes en situation de handicap :

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente handicap, Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou lynda.ananie@cpie-authie.org